



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



CAFIPEMF

SESSION 2018

Rapport du jury académique

Sommaire

I.	Présentation de l'examen	3
II.	Modalités de la formation aux deux épreuves	3
III.	Statistiques académiques et analyse des données.....	3
IV.	Focus sur l'épreuve d'admissibilité.....	4
	1. Le rapport d'activité.....	4
	2. La soutenance et l'entretien.....	5
	3. Les compétences transversales.....	6
V.	Focus sur l'épreuve d'admission.....	7
	A. L'épreuve de pratique professionnelle.....	7
	1. Analyse de pratique.....	7
	2. Animation d'une action de formation.....	7
	B. Le mémoire professionnel.....	8
	1. La qualité du mémoire.....	8
	2. La soutenance.....	9
	3. L'entretien.....	9
VI.	Conclusion.....	10

I Présentation de l'examen

Le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) vise à constituer et à enrichir progressivement un réseau académique de formateurs qualifiés, pour nourrir une politique de formation des maîtres qui soit à la hauteur des enjeux de l'école d'aujourd'hui.

Deux textes nationaux définissent les nouvelles modalités de cet examen : l'arrêté MENE1414084A du 20 juillet 2015, et la circulaire n° 2015-109 du 21 juillet 2015.

Le CAFIPEMF se déroule sur deux ans et comprend une épreuve d'admissibilité (1^{ère} année) et deux épreuves d'admission (seconde année).

L'épreuve d'admissibilité consiste en un entretien avec le jury, qui s'appuie sur un rapport d'activité rédigé par le candidat et sur ses rapports d'inspection. La phase d'admission conjugue une épreuve de pratique professionnelle, analyse de séance ou animation d'une action de formation, avec la soutenance d'un mémoire professionnel.

Ces nouveaux textes imposent désormais une organisation et une gestion académiques de l'examen. Un jury académique a été installé par la Rectrice, dont les travaux s'appuient sur des commissions départementales déconcentrées, déployées sur l'ensemble du territoire.

II Modalités de la formation aux deux épreuves

Les candidats à l'examen, qu'ils aient choisi ou non une option, sont engagés dans un "cursus accompagné" de deux années, par lequel ils élaborent progressivement une représentation des enjeux de la formation et acquièrent les compétences professionnelles nécessaires pour assumer les fonctions de formateur.

La première année est consacrée à la préparation de l'épreuve d'admissibilité. Cette formation de six heures comprend une formation de trois heures dédiée à l'organisation de l'examen et à ses modalités pratiques, avec une focale précise sur le rapport d'activité. Les trois autres heures consistent en simulations qui permettent à chaque candidat d'éprouver la pertinence de son rapport d'activité en s'entraînant à sa soutenance comme à l'entretien avec le jury.

La seconde année, les candidats admissibles disposent de dix-huit heures de formation aux deux épreuves d'admission, conçues en lien étroit avec l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de Midi-Pyrénées. Six heures sont consacrées à la rédaction et à la soutenance du mémoire professionnel. S'agissant de l'épreuve de pratique professionnelle, chaque candidat bénéficie de neuf heures de formation à l'analyse de pratique et de trois heures de formation à l'animation pédagogique. Ces formations sont élaborées et mises en œuvre conjointement par des équipes de formateurs du rectorat et de l'ESPE.

III Statistiques académiques et analyse des données

Cf. statistiques en annexe

Epreuves d'admissibilité

Sur les deux dernières années, on constate une stabilisation du nombre de candidatures, 89 candidats à la session 2017 et 95 pour la session 2018, à comparer aux 188 candidatures de la première session de l'examen rénové.

Sur les 95 candidats inscrits, 70 se sont effectivement présentés à l'épreuve. Le taux d'abandon s'élève à 26,3%, ce qui n'est pas négligeable, et qui signale peut-être une certaine appréhension devant la conception et la rédaction du rapport d'activité, objet de travail qui ne fait pas directement partie de l'expérience ordinaire de l'enseignant.

Sur les 70 candidats présents, 33 ont été déclarés admissibles, qui représentent 47% de l'effectif, soit 12% de moins qu'à la session précédente.

S'agissant des candidats avec option, le taux de réussite s'élève à 57,6% contre 36% pour les candidats sans option. Ces chiffres révèlent que le choix d'une option est peut être motivé par une expertise déjà bien installée dans la discipline présentée, qui se signerait par un engagement dans l'examen plus mûr et réfléchi. Ces chiffres laissent penser que les candidatures prématurées sont moins nombreuses quand il s'agit d'un CAFIPEMF spécialisé.

Le fait que le pourcentage d'admissibles n'augmente pas significativement d'une année sur l'autre révèle la volonté du jury de maintenir un bon niveau d'exigence pour cet examen. Ce point constitue sans doute la singularité du CAFIPEMF dans sa forme actuelle.

Epreuves d'admission.

52 candidats étaient inscrits et 40 ont subi les deux épreuves. Le taux d'abandon s'élève donc à 23%, chiffre à peu près similaire à celui de l'admissibilité. Si l'on compare ce taux avec les taux relevés dans l'ancienne formule du CAFIPEMF, on note un triplement des abandons. On peut avancer l'hypothèse suivante : le mémoire professionnel, dans sa forme actuelle, semble susciter une appréhension chez de nombreux candidats et constitue peut-être une des raisons essentielles des abandons. Conscient de cette difficulté, le jury a souhaité cette année centrer sa réflexion sur cette problématique du mémoire professionnel.

A cette session, 27 candidats ont été admis, soit un taux de réussite de 68%, toutes options confondues.

IV Focus sur l'épreuve d'admissibilité

Le jury académique a souhaité analyser la qualité des prestations pour chacun des trois moments de l'épreuve d'admissibilité :

- rédaction du rapport d'activité ;
- soutenance ;
- entretien.

Les grilles d'évaluation, qui ont permis d'apprécier la qualité des candidatures, ont fait l'objet d'un examen qui révèle les lignes de force ou les faiblesses des prestations.

1) Le rapport d'activité

Il s'agit d'un travail qui doit valoriser le parcours professionnel des candidats et les acquis de leur expérience. Il doit également révéler leur capacité à les mettre en perspective pour légitimer leur aspiration à devenir formateurs.

Les bons rapports d'activité se signalent par un ancrage résolu dans l'expérience professionnelle et par la capacité des candidats à valoriser quelques points forts de leur parcours, en leur donnant dans le propos un développement suffisant.

Mais si le jury attend une mise en relation explicite entre ce champ d'expérience et les missions d'un formateur, force est de constater que de nombreux candidats ont le plus grand mal à assumer cette exigence. En majorité, ils ont encore des difficultés à tirer parti de leurs compétences professionnelles pour se projeter dans des missions correctement appréhendées.

En règle générale, une analyse fondée sur la diversification des expériences (pratiques professionnelles dans des contextes variés, recherche personnelle, participation à des travaux collectifs dépassant le seul cadre de la classe et de l'école) a permis à certains candidats de rendre manifeste leur investissement au regard de la fonction attendue.

Les bons dossiers ont convaincu le jury que les candidats étaient déjà engagés dans une réflexion prospective et dans des pratiques qui préfiguraient un positionnement adéquat dans la fonction de formateur. Si la recherche de cette adéquation fait tout l'intérêt de l'épreuve, le jury considère que l'attente exprimée par certains candidats, souhaitant disposer de modèles de rapport d'activité, est non seulement illusoire, mais aussi préjudiciable à l'exercice de leur liberté de jugement. Tout au contraire, l'authenticité et la singularité des écrits ont été appréciés.

Le jury attire aussi l'attention des candidats à option sur un défaut assez récurrent. Une spécialisation ne peut ignorer la dimension généraliste et polyvalente du formateur ; les compétences spécifiques liées aux options sont attendues et appréciées à partir de ce fonds. Le rapport d'activité doit assumer et articuler cette double dimension.

2) La soutenance et l'entretien

Cette partie orale révèle particulièrement la qualité d'une candidature. S'agissant de la soutenance, elle permet au candidat de manifester une aisance langagière essentielle à l'exercice des missions du formateur. Cette aisance est nécessaire mais ne saurait suffire, si elle n'est jointe à la volonté de convaincre par la pertinence de l'argumentation. De ce point de vue, le jury a parfois le sentiment que des prestations orales trop préparées ou trop étayées par des notes écrites nuisent à la qualité et à la spontanéité de la communication.

En outre, le jury a pu relever des écarts significatifs entre une soutenance très soignée sur le plan rhétorique et un entretien au cours duquel cette aisance se dégrade progressivement, chez certains candidats qui se trouvent déstabilisés par des échanges plus libres. La spontanéité d'une parole vivante jointe à une réactivité aux questions posées est une qualité appréciée du jury.

Sur la forme, le jury a été attentif aux attitudes et postures des candidats comme au maintien d'un bon niveau de langue tout au long de l'épreuve, autant d'éléments qui doivent être à la hauteur des enjeux de l'examen. Il arrive en effet, que certains candidats relâchent chemin faisant leur vigilance et leur attention.

Sur le fond, l'effort d'organiser et de problématiser la matière issue de l'expérience professionnelle reste déterminant. Certains candidats ont su, à travers leur présentation, compenser les insuffisances du rapport d'activité et révéler des qualités et des aptitudes qui ont modifié positivement l'impression initiale.

Pour les candidats présentant une option, le jury rappelle la place prépondérante, mais non exclusive, qui doit lui être accordée, et qui doit être mise en valeur. Par exemple, il est étonnant qu'un candidat présentant l'option « enseignement et numérique » n'en fasse pas usage lors de l'épreuve. Mais pour autant, le jury veillera systématiquement à s'assurer d'une maîtrise suffisante de toutes les dimensions de la polyvalence du maître ; quelle que soit l'option choisie, la polyvalence, qui constitue le cœur des missions d'un formateur du premier degré, doit être systématiquement interrogée.

Enfin, on retiendra que l'efficacité d'une soutenance tient à la capacité des candidats à se projeter dans les fonctions de formateurs, en s'appuyant sur une présentation sélective de leur expérience professionnelle.

L'enjeu de l'entretien consiste pour le candidat à convaincre le jury de la réalité et de l'effectivité des qualités professionnelles qu'il a valorisées dans son rapport d'activité et dans sa soutenance. Pour établir ce point, le jury interroge l'expertise didactique, pédagogique et éducative du candidat, ainsi que sa capacité à les transférer dans le domaine de la formation. De ce point de vue, le jury attend une maîtrise affirmée des concepts et des références théoriques mobilisés, qui témoigne d'un souci du fondement et de l'exactitude.

A cet égard, le jury rappelle avec insistance que la lecture et l'assimilation de solides références

théoriques, ainsi que la capacité à dialectiser théorie et pratique, sont constitutives du métier de formateur.

L'entretien doit permettre au candidat de manifester une certaine aptitude à l'écoute attentive, à partir de laquelle il doit être en mesure de construire une réponse claire, nette, précisément argumentée, sans détour ni évitement. S'agissant de rendre compte de sa pratique quotidienne, il convient de proscrire les longs développements narratifs ou descriptifs. En revanche, le champ de compétence « expertise pédagogique, didactique et éducative » est déterminant : il est requis de savoir approfondir, développer et argumenter son propos.

Les capacités à se décentrer, à élargir sa réflexion, à se projeter dans les fonctions de formateur, à se référer à des lectures précises ou à des textes canoniques, à s'inscrire dans la polyvalence, sont des compétences attendues.

L'ouverture d'esprit, le goût de l'échange et l'aptitude à prendre en compte les remarques ou objections du jury sont également appréciés.

Enfin, il est regrettable que le jury ait souvent dû inviter le candidat à recentrer le propos sur l'élève, ses apprentissages et leur évaluation. C'est pourtant un champ de réflexion qui, à titre principal et à l'initiative du candidat, devrait orienter le contenu des échanges, dans la mesure où l'élève doit constituer l'horizon de toute action de formation d'enseignants.

3) Les compétences transversales

Le jury apprécie qu'on mentionne certaines évolutions de pratiques suscitées par des lectures, des formations, des échanges ou partages d'expériences. Les descriptions analysées, les conséquences déduites, les perspectives annoncées ont été les marqueurs d'une réflexion de formateur en puissance.

La référence à des éléments théoriques atteste souvent d'un solide niveau de réflexion. Cependant, un usage simplement rhétorique de ces références nuit à la crédibilité des candidats. Le jury préfère une analyse conceptuelle claire et distincte à l'accumulation de notions superficiellement traitées. En général, la faiblesse du cadre théorique très souvent relevée reste un défaut majeur des prestations.

Plus généralement, la relation entre théorie et pratique n'est pas bien assumée. De ce point de vue, le jury attire l'attention sur la fonction des références théoriques : elles consistent à fonder et à justifier une pratique qui, à défaut, ne peut apparaître que comme arbitraire. Il est d'autant plus légitime d'attendre une certaine maîtrise du rapport entre théorie et pratique de la part de candidats au CAFIPEMF qu'elle est désormais exigée des professeurs des écoles recrutés au niveau Master. Si un maître formateur doit se garder d'ériger sa pratique propre en modèle, il lui revient d'orienter ses collègues vers des références théoriques admises et reconnues, susceptibles de faire évoluer leur pratique professionnelle.

Les candidats qui ont convaincu sont ceux qui ont réussi à tirer de leur pratique des considérations générales, témoignant par là d'une bonne connaissance des débats pédagogiques et didactiques contemporains.

V Focus sur les épreuves d'admission

A) L'épreuve de pratique professionnelle

1) Analyse de pratique

Les observateurs ont valorisé :

La capacité du candidat à :

- Poser un cadre d'échange bienveillant, qui instaure un échange sécurisant favorisant l'écoute, la confiance et la compréhension réciproques, susceptibles de placer le stagiaire dans une posture réflexive de bon aloi.
- Conduire jusqu'à son terme un échange structuré, lisible pour l'enseignant débutant fondé sur une analyse ordonnée qui dégage des pistes pédagogiques clairement identifiées.
- Adopter aussi une posture surplombante, qui le mette en position d'assumer aussi sa mission de conseiller, qui consiste à ouvrir des voix que l'interlocuteur ignore.
- Analyser une séance en ses éléments les plus saillants et à sélectionner deux ou trois axes de travail prioritaires susceptibles de faire évoluer la pratique.
- Dresser le bilan de la séance en s'appuyant sur des observations empiriques d'élèves au travail. Cet appui sur l'apprentissage en acte est trop souvent négligé au profit d'une approche abstraite (construction de séances sur le papier) prenant alors le pas sur la réalité vivante de la classe.
- Maîtriser des contenus, des problèmes didactiques dans la discipline concernée et proposer une conception correcte de ce qu'est un apprentissage.
- Identifier des obstacles rencontrés par les élèves au cours de la séance et les confronter aux représentations de l'enseignant observé.
- S'appuyer sur le propos de l'interlocuteur pour l'intégrer à l'analyse commune.
- Susciter et vérifier l'adhésion de son interlocuteur tout au long de l'entretien.
- Faire évoluer la proposition initiale, par rapport au constat.
- Conclure l'entretien sur la validation réciproque et l'appréhension bien comprise des axes de travail à mettre en œuvre.

En général, les candidats doivent comprendre que l'évolution des pratiques enseignantes ne passe pas par l'imposition de modèles préexistants, mais bien par le souci d'accompagner et de guider l'enseignant dans la reconstruction commune de la séance, en relation avec l'unité d'apprentissage dont elle fait partie.

2) Animation d'une action de formation

Au niveau académique, les prestations des candidats à l'animation d'une action de formation restent minoritaires. Elles sont plus difficiles à organiser et, en général, sont de qualité inférieure à celles qui relèvent de l'analyse de pratique.

Globalement ce qui a été apprécié est en corrélation avec les compétences du référentiel :

- une problématique claire, circonscrite, bien précisée en début de séance, dont le traitement est directement opératoire ;
- un ancrage dans le réel, mais aussi un effort pour s'en déprendre, car il s'agit bien d'apprendre à se distancier de sa pratique pour la faire évoluer ;
- des supports et les outils pertinents, alliés à des dispositifs qui rendent leur recours nécessaire ;
- une démarche d'appropriation collective où les « stagiaires » sont actifs ;
- une synthèse qui permet non seulement de « résumer » ce qu'il faut retenir, mais qui représente un moment stratégique, celui où dans l'échange, le formateur évalue l'efficacité de son action sur les stagiaires.

Les principaux défauts relevés concernent :

- - des interactions réduites à des questions fermées ;
- - une absence de prise en compte des besoins des stagiaires ;
- - la difficulté à ébaucher les perspectives de travail pour aider les enseignants à réinvestir les apports dans leur pratique future.

B) Le mémoire professionnel

1) La qualité du mémoire

- a) Le mémoire est « un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation ».

Sur ce point, il faut tout d'abord rappeler avec force que des documents ressources sont en ligne sur le site du Rectorat. Ces ressources ont été conçues et rédigées par l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de Midi-Pyrénées, au bénéfice des candidats, pour les aider à s'orienter dans la rédaction du mémoire.

Le jury attend donc une prise en compte effective de l'inflexion majeure qui distingue le mémoire, tel qu'il est défini dans les nouveaux textes, des mémoires antérieurs : « proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ». Le document de cadrage publié sur le site du rectorat insiste à juste titre sur la nécessité de formuler « une problématique orientée vers l'accompagnement et la formation ». De ce point de vue, le recours à la seule expérience en classe, même fondée sur des données de la recherche, ne saurait suffire.

D'un autre côté, la mise en œuvre d'une démarche d'expérimentation, ordonnée à "une méthodologie rigoureuse outillée par la recherche", exige de s'appuyer sur un recueil de données à analyser et à interpréter. On est loin du compte encore pour de nombreux candidats.

Le jury a donc valorisé les problématiques issues d'authentiques questionnements sur le processus d'enseignement-apprentissage, traitées de manière pragmatique et réaliste, et suspendues à une action d'accompagnement ou de formation.

b) CAFIPEMF généraliste ou CAFIPEMF spécialisé ?

Ce choix revient de droit au candidat. Pour autant, il convient de choisir en connaissance de cause. A cette fin, les candidats doivent être attentifs aux attentes du jury.

S'agissant des généralistes, le jury attend une expertise à spectre large, ajustée à la polyvalence des maîtres du 1^{er} degré. Cette polyvalence ne se réduit pas à une connaissance seulement approximative de la diversité et de la singularité des champs disciplinaires enseignés à l'école primaire, comme de leurs contenus programmatiques. Elle implique au contraire une culture ample, précise et diversifiée. D'autre part, la complémentarité entre la dimension transversale et la dimension disciplinaire de la thématique traitée doit être recherchée. Par exemple, des thématiques transversales et générales du type « qu'est-ce qu'un conseil pédagogique ? », ou « qu'est-ce que la différenciation pédagogique ? », ou encore « quelles sont les conditions d'une évolution effective des pratiques pédagogiques des enseignants » ne sauraient, comme telles, être sérieusement traitées en général, c'est-à-dire hors sol, en l'absence d'ancrage disciplinaire, sauf à produire un propos vague et indéterminé, sans impact sur le réel. Le jury attend que les concepts convoqués soient traités en contexte, dans des situations déterminées et des champs disciplinaires repérés, qui constituent précisément les lieux de l'investigation, le terrain bien circonscrit de la recherche. Ce réalisme pédagogique et didactique signale toujours les bons mémoires.

S'agissant des candidatures spécialisées, et s'il est vrai que la réglementation n'impose pas aux candidats de rédiger un mémoire en résonance avec l'option choisie, le jury recommande fortement de rechercher une cohérence d'ensemble. S'il arrivait qu'un candidat qui présente l'option « éducation musicale » rédige un mémoire sur « l'éducation physique et sportive », et nonobstant le fait que la réglementation le permet, il devrait s'attendre à ce que le jury lui demande expressément d'établir la pertinence et la cohérence de ce choix. En règle générale, et à l'aune du simple bon sens, la décision la plus naturelle consistera à donner à l'option choisie son plus grand développement possible.

Pour autant, les candidats spécialisés ne négligeront pas cette vérité élémentaire, selon laquelle devenir un formateur spécialisé ne dispense pas d'avoir construit une expertise dans le champ de la polyvalence, quelle que soit l'option choisie. C'est là une attente forte du jury. Il s'ensuit que ces candidats doivent s'attendre à être interrogé non seulement sur l'option, mais aussi et plus généralement sur les autres domaines relevant de la polyvalence du maître, et plus particulièrement sur les enseignements fondamentaux.

2) La soutenance

Elle permet d'abord aux candidats de valoriser leur écrit en convoquant des données complémentaires et en levant les ambiguïtés, les opacités du propos ou les maladresses résiduelles.

Mais plus essentiellement, elle doit être l'occasion de convaincre le jury que les propositions élaborées dans le mémoire sont transférables en formation.

En général, le jury a apprécié la capacité du candidat à se distancier de son écrit par l'analyse critique du travail réalisé, du point de vue de ses apports comme de ses limites. Cette posture, en aplomb du travail présenté, témoigne assurément qu'un candidat s'achemine positivement vers la fonction de formateur.

3) L'entretien

L'entretien permet au candidat de convaincre qu'il est en mesure de former des enseignants polyvalents, et au jury de s'en assurer. Les échanges doivent bien entendu approfondir les

investigations orchestrées dans le mémoire, dans le domaine disciplinaire choisi. S'agissant d'un CAFIPEMF spécialisé, le jury comprend au moins un formateur spécialiste de l'option, qui a vocation à interroger le candidat sur les enjeux et sur les spécificités de cette option, afin d'éclairer au mieux la délibération du jury. Mais dans tous les cas, l'entretien ne se réduit pas à ce seul examen. Le jury attend que le candidat témoigne d'une connaissance assurée de la polyvalence du maître, et il interroge le candidat en ce sens.

En outre, l'entretien doit permettre au candidat de démontrer sa capacité à écouter, à dialoguer en intégrant avec justesse et pertinence les remarques de la commission. De surcroît, s'appuyant sur un étayage théorique maîtrisé, il s'agit pour lui de rendre manifeste une projection effective dans les fonctions de formateur.

Le jury attend enfin des candidats qu'ils soient à même de répondre précisément aux questions du mémoire laissées en suspens.

Conclusion

Comme lors des sessions précédentes, le jury a constaté que la rédaction et la soutenance du mémoire professionnel demeure l'épreuve la plus difficile, car la plus éloignée de l'expérience immédiate des candidats.

C'est pourquoi il attend qu'ils tiennent le plus grand compte des conseils et recommandations formulés dans ce rapport, notamment aux pages consacrées au mémoire.

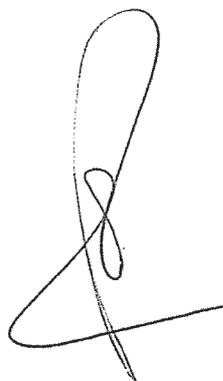
En particulier, l'insistance sur la polyvalence est à interpréter comme condition sine qua non de la réussite aux épreuves : elle est le foyer vivant de l'expérience du formateur dans le 1^{er} degré, qu'il soit spécialisé ou non.

Pour le président du jury,

Patrick Vignau, membre du jury académique, Conseiller Rectrice pour la formation des maîtres du 1er degré ;

Danièle Boudières, membre du jury académique, Conseillère Pédagogique Départementale ;

Sylvie Amouroux, membre du Conseil de Mention MEEF 1^{er} degré, Conseillère Pédagogique.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top, followed by a smaller loop, and ending in a long, sweeping horizontal stroke that curves slightly upwards at the end.

